Webinaire Fratel :
Table ronde : Quelle régulation tarifaire des produits de gros
Cas du Sénégal

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Serigne Abdou Khadre MBACKE
abdou.mbacke@artp.sn

Dakar : 2 juillet 2020

« Une autorité de Régulation de référence, acteur déterminant du développement de l'économie numérique, pour un Sénégal émergent »

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Plan

- Régulation : Généralités.
- Régulation : Objectifs, outils et leviers.
- Régulation : Quelques acquis.
- Régulation : Quelques résultats.
- Régulation : Conclusion et perspectives.

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Généralités

- **Marché des communications électroniques**
  - Marché de Gros (entre opérateurs) ;
  - Marché de Détail (opérateurs et grand public).

- **Principes (par défaut)**
  - Marché de Gros : encadrement (orientation des tarifs vers les coûts, conditions exercice et accès, …) ;
  - Marché de détail : Situation : libre tarification (concurrence) ou encadrement (monopôle, insuffisance de concurrence, …).

- **Justifications**
  - Règlementation (textes, jurisprudence, …) ;
  - Situation (nécessité de l'intervention, …).

- **Processus**
  - Marchés pertinents (études, analyses de marchés, …) ;
  - Opérateurs puissants (indicateurs juridiques, techniques, économiques) ;
  - Catalogues d'accès et d'interconnexion (offres techniques et tarifaires) ;
  - Suivi (conventions, observations, …).

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Objectifs, outils et leviers

- **Quelques objectifs recherchés**
  - Permettre aux nouveaux entrants d'accéder aux facilités essentielles ;
  - Développer les échanges entre les différents réseaux ;
  - Renforcer l'ouverture du secteur et la concurrence ;
  - Diversifier l'offre, démocratiser l'accès aux services, supprimer les obstacles au libre échange, baisser les tarifs des usages, … ;

- **Quelques outils et leviers**
  - Audit des coûts des produits et services des opérateurs titulaires de licence de télécommunications ;
  - Détermination des opérateurs, élaboration de modèles de calculs de coûts et approbation des catalogues d'interconnexion ;
  - « Sélection du transporteur » : Optionnel ;
  - Dégroupage boucle locale paire de cuivre ;
  - Partage d'infrastructures ;
  - Portabilité des numéros mobiles ;
  - Attribution nouvelles licences et/ou ressources ;
  - Ouverture des codes USSD aux FAI ;
  - Renforcement de la concurrence par l'encadrement des tarifs de détail ;

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Quelques acquis

- Catalogues annuels d'accès et d'interconnexion (symétrie, asymétrie, …), visibilité à moyen terme, … ;
- 2012 : disponibilité Option « Sélection du transporteur » ;
- Depuis 2013 : Audit annuel des coûts des produits et services des opérateurs titulaires de licence de télécommunications ;
- 2018 : accès au génie civil, adressage câbles sous-marins et définition de marchés pertinents de détails, modèle technicoéconomique… ;
- 2018 : Eligibilité des FSVA au catalogue d'interconnexion (partie SMS et tarifs de l'USSD) ;
- Détermination de marchés pertinents de détail avec obligations spécifiques applicables à l'opérateur historique (seul opérateur déclaré puissant sur lesdits marchés) :
- Possibilités, pour les FAI, d'exploration d'autres technologies (VSAT, …) ;
- Attribution fréquences 4G aux opérateurs (classiques et FAI) et de nouvelles licences MVNO (light) ;
- 2018 : Disponibilité d'offres de dégroupage (bitstream, gros, …) ;

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Quelques résultats 1/2

- Baisses importantes des tarifs de terminaison et des liaisons de capacités (depuis 2007) ;
- Eligibilité de nouveaux acteurs et adressage de nouveaux segments dans le Catalogue d'accès et d'interconnexion ;
- Utilisation des résultats des audits dans l'appréciation des tarifs de gros et l'approbation des offres de détail ;
- Depuis 2016, migration vers le tout IP de Sonatel (opérateur historique) ;
- Depuis 2018 : utilisation d'un modèle technicoéconomique d'approbation des offres de détail (éviction, réplicabilité, rentabilité, subvention croisée pour les packages…) ;
- Depuis 2018 : trajectoire tarifaire à moyen terme des tarifs de terminaison et des liaisons de capacités, baisse des tarifs d'accès à l'USSD et des sessions pour les FSVA ;
- Baisse conséquente des redevances des fréquences ;

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Quelques résultats 2/2

- Régulation asymétrique dans le processus d'approbation des offres de détail voix (couverture totale ou partielle des coûts) et internet (3G/4G) ;
- Encadrement des relations contractuelles entre MVNO et MNO ;
- Ouverture de la concurrence par la diversification des offres internet ADSL avec le dégroupage ;
- Evolution positive du trafic : augmentation significative du trafic interco, baisse de l'effet de club ;
- Amélioration de la balance d'interconnexion des opérateurs challengers ;
- Encadrement de la concurrence (baisse des promotions et des tarifs réels, rationalisation des offres, développement des usages, bonne information et meilleure lisibilité…) ;
- Suivi rigoureux du marché (observatoire du marché et des tarifs, outil tariff tracker, modèles, décisions, …) ;

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Régulation : Conclusion et perspectives

- Poursuivre la dynamique de baisse des tarifs de gros : TA, LL, USSD, … ;
- Poursuivre les exercices de maîtrise des coûts : Audits annuel et ponctuels des coûts ;
- Maîtriser les coûts liés aux nouveaux leviers : fibre optique, technologie IP, câbles sous-marins ;
- Etendre le dégroupage de la boucle locale à la fibre optique ;
- Poursuivre et évaluer les attributions de nouvelles ressources (fréquences 4G, …) ;
- Déterminer un coût du capital inhérent à chaque opérateur et le coût du capital spécifique au secteur des communications électroniques (méthode à déterminer : MEDAF, …) ;
- Développer la saine concurrence et l'usage des produits et services de communications électroniques ;
- Harmoniser les tarifs de terminaisons internationaux pour améliorer le free roaming

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

Merci de votre attention

Serigne Abdou Khadre MBACKE
abdou.mbacke@artp.sn